



Procès-verbal

Assemblée générale du 23 septembre 2010

SPA du Haut-Léman, rte de Fenil 62, 1806 St-Légier

Pour le procès-verbal : Bettina Greiner, de STS Traductions & Secrétariat

Préambule

Ouverture de la séance : 20h07

La 148^{ème} assemblée générale de la SPA du Haut-Léman se tient à l'hôtel Astra à Vevey.

44 membres sont présents (y compris le Comité), totalisant, avec 6 procurations 50 voix.

La convocation comprenant l'ordre du jour a été envoyée à chaque membre plus de dix jours avant la présente assemblée. L'ordre du jour a également paru dans la presse. L'assemblée peut donc valablement délibérer conformément aux statuts en vigueur.

Personnes excusées

Sont excusés les syndics des municipalités de Vevey, M. Laurent Ballif, de St-Légier-La Chiésaz M. Jean de Gautard et de la Tour-de-Peilz Mme Nicole Rimella.

Parmi les membres : M. et Mme Marie et Daniel Chevalley de Chexbres, Mmes Pierrette Badant de Bex, Suzanne Huguenin de St Légier et Henriette Barbeya de Vevey.

1) Bienvenue

Le président ad intérim, M. Frédéric Grivet souhaite la bienvenue aux personnes présentes ce soir pour participer à cette assemblée générale.

Il salue tout particulièrement M. Bernard Degex, municipal de Blonay.

Un journaliste du 24-Heures et Priska Hess de l'hebdomadaire Le Régional couvriront cet événement.

Modifications à l'Ordre du Jour

Aucune demande écrite n'étant parvenue à ce sujet au Comité dans le délai imparti, l'ordre du jour est adopté sans modification ni ajout.

2) Nomination des scrutateurs

Le président ad intérim demande à M. Matthey et M. Martin de bien vouloir assumer la tâche de scrutateurs pour cette assemblée, ce qu'ils acceptent volontiers.

3) Rapport de l'audit des comptes 2008

M. Grivet donne la parole à M. José Giavazzi de la fiduciaire SCF Révision SA qui a été mandaté d'un audit pour l'exercice comptable 2008, un exercice qui laisse encore aujourd'hui des interrogations et des doutes. M. Giavazzi donne lecture du rapport, qui conclut au renvoi des comptes au comité pour les deux points suivants :

- ↳ d'une part, le capital de constitution de la fondation est toujours inscrit au bilan, alors que cette somme devrait être amortie depuis longtemps ;
- ↳ d'autre part, des placements financiers pour un montant de CHF 50'000 sont inscrits au bilan, mais les pièces comptables étayant ces investissements sont introuvables. De ce fait, cette somme devrait être considérée comme perte et comptabilisée comme telle.

Le renvoi est donc fondé sur une présentation non conforme à la loi.

Un membre s'enquiert s'il existe une trace concrète de ces CHF 50'000.-, et s'il y a une chance de les récupérer ? M. Giavazzi répond que suite à des tentatives infructueuses d'obtenir des renseignements satisfaisantes de la part du comité et de l'ancien trésorier, une plainte pénale a été déposée à l'encontre de ce dernier.

Un autre membre souhaite être renseigné au sujet d'une augmentation importante des salaires et des charges sociales en 2008 par rapport aux autres années. M. Giavazzi répond que les livres ne disent rien d'une telle différence ; il ajoute que le mandat de l'audit n'a pas stipulé une telle requête. La vérification démontre que tous les paiements faits par banque ont été en règle. Le seul autre moyen de paiement pour des salaires aurait été la caisse. Le livre de caisse ne comprend cependant pas de corrections dans les écritures qui pourraient faire penser à des irrégularités.

Une autre question porte sur la double fonction de l'ancien président, qui occupait aussi la fonction de trésorier, et si ce cumul de fonctions était admissible. Dans le Code Civil, rien n'interdit que la même personne soit en charge de ces deux fonctions. Les statuts de la SPA HL stipulent au point 13, que le comité s'organise par lui-même. L'art. 18 précise en outre que le/la président/e, le/la vice-président/e, le/la trésorier/ère ou le/la secrétaire ne peuvent engager l'Association que par leur signature collective à deux.

4) Approbation des comptes 2008 et décharge au comité
Sans autre formalité, les comptes 2008 sont renvoyés au comité.

5) Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 2009

Le PV de l'AG 2009 peut être consulté sur le site www.spa-haut-leman.ch et les membres n'ayant pas accès à Internet peuvent obtenir une copie imprimée au refuge.

Un membre souhaite cependant la lecture du procès-verbal ce soir et la secrétaire ayant rédigé le procès-verbal en donne lecture.

Pour éviter à l'avenir que la lecture soit demandée à chaque Assemblée Générale, un membre propose au Comité que le procès-verbal soit mis à disposition à l'entrée, afin que ceux qui le souhaitent puissent le lire avant l'AG. Il propose en outre que cette nouvelle possibilité offerte aux membres de se mettre au courant soit mentionnée dans la convocation.

6) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4.12.2009

M. Carrard rectifie que ses préoccupations ne portaient pas sur le salaire de l'ancienne secrétaire, Mme Jeanmonod, mais sur les chiffres qu'il avait reçus de cette dernière concernant les montants des salaires versés en 2008 pour le personnel du refuge. Ces chiffres représentant la masse salariale auraient signifié une augmentation de plus de CHF 121'000.- M Carrard avait fait d'ailleurs par la suite une demande formellement adressée au président par lettre en date du 7.12.2009 pour que ce point soit examiné attentivement lors de la vérification des comptes. Il ajoute qu'il n'a jamais reçu une réponse à son courrier.

Mme Michèle Jacot-Décombes précise que sa décision de retirer sa candidature n'est pas à mettre en corrélation avec le retrait de celle de Mme Durrer, qui par ailleurs n'est pas vétérinaire, mais médecin généraliste.

On corrige aussi le nom de la personne qui avait légué une somme importante à la Fondation, qui est feu Madame Nicole Vogler.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2009 est accepté à la majorité avec 44 voix pour et 1 abstention.

7) Rapport d'activité 2009

Le Comité s'est réuni à neuf reprises.

M. Grivet remercie chaleureusement tous ceux qui soutiennent le refuge par des dons ou pour mettre sur pied une représentation de la SPA à diverses manifestations, ou encore pour promener des chiens. Ses remerciements vont également à l'adresse des membres de la Fondation, puis à ses collègues du Comité pour leur investissement soutenu.

Le président remercie aussi le vétérinaire-conseil, Dr. Ch. de Graffenried qui a officié en 2009.

Sous la houlette de la responsable, Mme Martine Viquerat, les personnes suivantes œuvrent en tant qu'employées pour le bon fonctionnement du refuge : Mmes Emmanuelle Gros, Muriel Mendez, Caroline Mathey. Elles sont assistées par deux auxiliaires, Mmes Cindy Vauchez et Laura Proietto. En 2009, on a enregistré deux départs, celles de Mmes Anabelle Cadau et Barbara Muller. Elles méritent toutes les remerciements sincères qui leur sont adressés aujourd'hui.

Ensuite, Mme Viquerat lit les statistiques concernant les animaux ayant été accueillis au refuge.

Travaux

Il n'y a pas eu de travaux.

Site Internet

Le site Internet est à nouveau administré par la SPA et visité par de nombreux intéressés.

Manifestations

La SPA a participé comme chaque année à la foire de St Martin à Vevey, et elle était représentée à la Fête au village de St-Légier.

A sept reprises, le refuge a accueilli des enfants du programme 'passeport vacances'.

8) Approbation du rapport d'activité

Le rapport d'activité est accepté à la majorité avec 44 voix et 1 abstention.

9) Rapport sur les comptes 2009

La fiduciaire qui était en charge de la vérification des comptes pour l'exercice 2009, D. Montessus SA, n'est pas représentée ce soir. M. Giavazzi de SCF Révision SA à Lausanne donne donc lecture à l'assemblée du rapport de vérification.

10) Rapport de la vérificatrice des comptes 2009

Ce rapport de révision pour l'exercice comptable arrêté au 31.12.2009 a été rendu le 15 septembre 2010. La vérification a été effectuée sous forme d'analyses et examens par

sondages, selon les normes de la profession, de manière à ce que des anomalies significatives puissent être constatées. Selon l'appréciation de D. Montessus SA, la comptabilité, les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'utilisation du résultat au bilan sont conformes à la loi suisse et aux statuts. La fiduciaire recommande donc de les approuver.

Un membre demande alors si la fiduciaire a eu connaissance du rapport pour l'année 2008, et si oui, comment il était possible que l'approbation des comptes soit recommandée, alors que les comptes de 2008 ne sont pas encore approuvés. M. Giavazzi répond que D. Montessus SA n'a pas eu connaissance des problèmes liés aux comptes 2008 ; il ajoute qu'un avenant aux comptes 2009 sera proposé au Comité à ce sujet.

Un autre membre demande comment il était possible de dissocier les deux exercices ainsi. M. Giavazzi répond que c'est au Comité de revoir les comptes 2008, et que ceux-ci pourront également être approuvés dès le moment où le Comité aura corrigé les points relevés lors de la vérification.

11) Approbation du rapport sur les comptes et du rapport des vérificateurs concernant l'exercice 2009 et décharge au comité

Les comptes 2009 sont approuvés et décharge est donnée au comité avec 30 voix pour, 3 contre et 11 abstentions.

12) Fixation de la cotisation 2011

La proposition du comité de maintenir les cotisations aux prix actuels de Fr. 30.- pour une personne individuelle et Fr. 50.- par famille est acceptée à l'unanimité.

13) Élection de nouveaux membres au comité

Actuellement siègent au comité : Le président intérimaire, Frédéric Grivet, Mmes Martine Viquerat, responsable du refuge et Danielle Favrod, responsable des points de vente et achat de nourriture, ainsi que M. Maurizio Gardini, responsable des enquêtes.

Depuis la dernière Assemblée Générale, le président M. Pierre-Alain Jaccard a donné sa démission après 13 ans passés au Comité.

Aujourd'hui, le comité propose 4 candidatures à l'Assemblée :

M. François Martin, Chexbres

M. Michel Vincent, Blonay

M. Pierre-Alain Egger, Blonay

M. Vincent Schott, Châtel-St-Denis

Pour l'élection, on a besoin de la majorité absolue 50% plus 1 (cf. liste des présences). Tous les candidats se présentent brièvement à l'Assemblée.

Un membre propose de voter leur élection en bloc, ce qui est fait sous applaudissements.

14) Rapport de la Fondation

La parole est passée à M. Philippe Rohrbasser, président de la Fondation pour le rapport.

M. Rohrbasser rappelle la création en 2001 de la fondation qui a pour but de gérer le patrimoine immobilier du refuge. La dette que le refuge avait en son temps a été épongée et le refuge fonctionne désormais sans dette, avec pour seul bailleur la fondation, qui continue à aider financièrement le refuge.

Les travaux d'agrandissement et de rénovation pourront vraisemblablement débiter l'année prochaine. La mise à l'enquête a été déposée.

15) Propositions individuelles et divers

Une lettre de M. Perusset est parvenue au comité dans les délais impartis. Suite aux explications qui ont été données ce soir, M. Perusset considère cette lettre caduque.

Questions des membres

- ✓ Un membre souhaite savoir si les dossiers qui étaient encore en mains de Mme Jeanmonod lors de la dernière Assemblée Générale ont été rendus. Le président confirme qu'ils ont été rendus.
- ✓ On demande aussi si la fondation et l'association pourraient se rapprocher pour ne former qu'une entité juridique. Cette question sera examinée par le comité.
- ✓ Un autre membre exprime son souci quant à l'écho que la presse donnera de tous ces déboires que la SPA Haut-Léman a eu dans le passé.
- ✓ Une employée du refuge prend la parole pour exprimer les souffrances psychiques qu'elle et ses collègues ont enduré par rapport aux agissements de Mme Jeanmonod. Diverses personnes de l'Assemblée l'encouragent et la réconfortent.
- ✓ Un membre rappelle à l'Assemblée qu'il existe la possibilité d'exclure un membre qui ne respecte pas les objectifs fixés dans les statuts et propose d'appliquer cette mesure à Mme Jeanmonod. Le Comité examinera cette proposition et espère pouvoir donner une réponse à l'Assemblée Générale prévue en printemps 2011.
- ✓ Un membre exprime son plaisir récemment retrouvé à aider le refuge par son investissement bénévole.
- ✓ Danielle Favrod invite les membres de la SPA à se rendre sur place pour se faire personnellement une idée sur la nature et la quantité de travail que les employés et aides bénévoles fournissent sans relâche pour le bien-être des animaux.
- ✓ A la fin de ces échanges, le nouveau logo dessiné et offert gracieusement par Derib est montré et admiré.

L'assemblée générale est levée à 21h50 et les amis des animaux prolongent leurs échanges autour du verre de l'amitié qui leur est offert.

Bettina Greiner
Secrétaire pour le pv

Le 15 novembre 2010, Vevey